



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 1^{er} juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le premier juin à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - AYRAL - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES FADDI - FRASSIN - RABOU - TAILLANDIER - KAZIMIERCZAK - MM BARBERA - BAZART - BOUTES (Suppléant) - BRESSOLLES - CRIQUET - CURETTI - DAGUZAN - FAGUET - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - LENCOU - MAZARS - MONTAGNE - MOULET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

N° 2021/72

Objet : Voirie : plan de financement du projet de réparation du pont de « Labadie » sur la Commune de Lautrec

Vu la délibération n°2017/05 en date du 31 janvier 2017 approuvant la participation des communes de la CCLPA aux travaux de réparation des ouvrages d'art intercommunaux,

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée du projet de réparation du pont de Labadie situé sur la commune de Lautrec. Les travaux devenant indispensables pour maintenir cet ouvrage en bon état, une demande de devis a été réalisée et celui de l'entreprise Pot's Constructions apparait comme étant le mieux-disant pour un montant de 32.017 € HT.

Monsieur le Président informe que cet ouvrage surplombe la voie verte Albi-Castres, appelée aussi « chemin des droits de l'homme » relevant de la compétence du Département du Tarn. Pour cela, et parce que la consolidation de cet ouvrage apparait aujourd'hui nécessaire tant pour sécuriser l'accès routier sur l'ouvrage que pour sécuriser l'accès à la voie verte en dessous, il est proposé de solliciter une aide du Département pour le financement de ces travaux.

Monsieur le Président présente ensuite le plan de financement proposé qu'il convient de soumettre pour approbation :

CCLPA (40 %)	12.807 €
Département du Tarn (40 %)	12.807 €
Commune de Lautrec (20 %)	<u>6.403 €</u>
	32.017 € HT

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le plan de financement du projet de réparation du « pont de Labadie » sur la Commune de Lautrec comme détaillé ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le Département du Tarn pour une subvention à hauteur de 40 % et la Commune de Lautrec à hauteur de 20 % du montant HT par participation sur fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à la majorité (3 contre : S. Faguet, R Gardelle, L. Ricard) :

- approuve le plan de financement du projet de réparation du « pont de Labadie » situé sur la Commune de Lautrec comme détaillé ci-dessus,

- autorise Monsieur le Président à solliciter le Département du hauter de 40 % et la Commune de Lautrec à hauteur de 20 % du montant HT par participation sur fonds de concours,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Annexe Voirie 2021,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 3 juin 2021.



Le Président
Thierry BARDOLAUTREC

A circular stamp identical to the one on the left, with the text "COMMUNAUTE DE COMMUNES", "SERVIES LAUTREC", and "LAUTRECOIS-PAYS D'AGOUT". A signature is written over the stamp.